

INSTRUCTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**Conseil d'administration du 14/12/2023**

Avis du comptable sur la demande : Identique à celle de l'ordonnateur

Nom du débiteur	RAV
Statut du débiteur	Doctorant
Montant de la créance	Montant initial = 9207€ Reste à recouvrer = 9207€
Objet de la créance	Double versement du complément enveloppe attractivité
Motif de la demande de remise gracieuse et proposition ordonnateur	<p>La situation présentée résulte d'un contexte spécifique qui a amené à un double paiement : par le laboratoire qui avait initié le paiement à l'arrivée du doctorant (arrivée en dehors des calendriers classiques), puis par la Direction des Affaires internationales suite à la demande déposée par le doctorant de bénéficier du complément enveloppe attractivité.</p> <p>Concernant l'enveloppe attractivité, les informations ont bien été transmises au doctorant et à son encadrant, mais la gestionnaire du laboratoire n'a pas reçu l'information pour arrêter le paiement initial (qui devait être temporaire, dans l'attente de la prise de relais par la DAI).</p> <p>Après analyse de la situation, le montant maximum dont aurait pu bénéficier le doctorant dans le cadre de l'enveloppe attractivité est de 12 276€ (36 mois au total de bourse).</p> <p>Suite aux alertes de la Direction de la comptabilité sur le versement en doublon par le laboratoire et par la Direction des Affaires Internationales, la DAI n'avait pas continué le versement au maximum des possibilités.</p> <p>Le montant à recouvrer est de 9 207€.</p> <p>Ce montant à recouvrer reste un montant important pour un doctorant sans revenu depuis janvier 2023 (A noter qu'il n'a eu aucun droit à chômage car il avait un statut étudiant et non de salarié).</p> <p>Aussi nous proposons une remise gracieuse à hauteur des deux tiers de la somme restante, soit 6 138 €.</p> <p>Le montant restant à recouvrer serait de 3 069€</p>
Exercice d'origine	2022
Titre de recette	1759
Compte de tiers	463

Observations relatives au recouvrement	13/12/2022	1 ^{ère} relance	Avec copie de la décision de l'ordonnateur du 07/10/2022
	26/01/2023	2 ^{ème} Lettre de rappel	
	30/01/2023	DR	Mail, adresse, tél, pas de patrimoine, pas d'employeur
	27/01/2023	Mail de l'agent contestant la somme de 9207 euros	
	23/02/2023	Entretien avec Monsieur Alcalá avec l'Agent Comptable et la Responsable du Recouvrement des Recettes	
	18/07/2023	Proposition échéancier	Non signé, non mis en place
	27/08/2023	L'agent envoie par mail sur la boîte recouvrement le détail de sa situation et l'historique du dossier avec un courrier de demande de remise gracieuse datée du 27/08/2023	